

Direction des services techniques  
et de l'aménagement  
Services techniques  
Tél. 03 20 66 58 27  
Fax : 03 20 66 58 30

191003/BC/AB

**ARRETE N° ARR/2019/ST/359**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété  
par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures  
nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que pour permettre le **cross du collège Raymond DEVOS**, au stade de  
foot Hidalgo rue des Trois Baudets à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures  
utiles pour réglementer ce secteur,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : le 15 octobre 2019, entre 8h et 18h, le stationnement de tous  
véhicules, cycles et motocycles, sera interdit et considéré comme gênant sur le  
parking du stade Hidalgo rue des Trois Baudets à Hem.

**ARTICLE 2** : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la  
ville de Hem

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de  
la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le  
Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée à la M.E.L., au  
Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la  
Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra.

Fait à HEM, le - 3 OCT. 2019

**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,  
aux infrastructures et à l'aménagement.**

**Safia OULMI**

